

CODE DE CONDUITE

MRP SA fait partie de la communauté mondiale et s'efforce, à ce titre, d'agir en entreprise citoyenne responsable et d'exercer son activité commerciale en harmonie avec la protection de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles.

Etant donné la nature de ses produits et de ses services, MRP SA n'est pas directement impliquée dans des secteurs qui ont des conséquences importantes sur l'environnement. Cependant nous utilisons beaucoup de matières premières renouvelables et non renouvelables telles que l'acier, le titane, l'or, le verre, le caoutchouc, différents plastiques; de ce fait MRP SA s'efforce de résoudre les questions liées à l'environnement tout au long de la chaîne logistique et des activités commerciales.

Les principes énoncés dans ce Code de conduite environnemental confirment l'engagement de MRP SA dans une gestion rigoureuse de l'environnement, conforme aux normes et aux critères nationaux et internationaux de gestion de l'environnement. C'est pourquoi MRP SA demande de tous ses employés qu'ils contribuent à ces efforts de gestion environnementale en se conformant aux principes et aux pratiques énoncés ci-dessous.

Le directeur général de MRP SA est responsable de l'application du Code de conduite environnemental au niveau international.

Prise de conscience et formation

Dans le cadre de cette mise en œuvre du Code de conduite environnemental, MRP SA expose sa politique environnementale à tous les employés, fournisseurs et autres parties prenantes.

Sites et exploitation

MRP SA développe, conçoit et exerce ses activités en prenant en compte les problèmes écologiques, de façon à limiter l'effet négatif sur l'environnement.

Sites

MRP SA garantit que la construction, la transformation, la modernisation et autres travaux sur les équipements sont exécutés en se conformant à la législation, aux normes et aux réglementations environnementales locales, en harmonie avec le contexte environnemental.

Exploitation de l'eau et de l'énergie

MRP SA contrôle la consommation d'eau, d'énergie, de pétrole, de ressources naturelles et d'autres matériaux nécessaires à ses activités opérationnelles, en essayant d'optimiser l'usage et de minimiser le gaspillage, notamment pour le chauffage, l'éclairage, la ventilation et l'air conditionné.

Dans la mesure du possible, la direction et les employés responsables du conditionnement et du transport de marchandises adopteront une stratégie «d'utilisation efficace de l'énergie» en planifiant, en organisant et en regroupant soigneusement les expéditions.

Emissions, effluents

MRP SA respecte scrupuleusement les normes environnementales légales et les réglementations spécifiques au secteur d'activité concernant le contrôle de la pollution, en installant des systèmes de rétention et de filtrage adaptés.

Conformément à la réglementation locale et aux bonnes pratiques du secteur d'activité, le site de production surveille et contrôle les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, les débits d'eaux usées et toute autre émission de ce type, résultant d'opérations de fabrication.

Recyclage des déchets

MRP SA surveille la collecte et le recyclage des déchets à partir du tri, en portant une attention particulière au traitement des matières à risque. Lorsque c'est possible, les matériaux sont recyclés.

Espèces en voie de disparition et espèces protégées

MRP SA respecte scrupuleusement les réglementations spécifiques locales et internationales régissant l'approvisionnement, l'importation, l'utilisation et l'exportation des matières premières issues d'espèces en voie de disparition et protégées, comme la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*.

Expérimentation sur les animaux

MRP SA adhère aux principes des *Corporate Standards of Compassion for Animals*, s'efforçant de garantir qu'aucune matière utilisée dans ses produits n'a été testée sur des animaux ni ne leur ont fait de mal.

Fournisseurs et autres parties prenantes

MRP SA invite ses fournisseurs à adhérer aux principes énoncés dans ce modèle de Code de conduite environnemental.

Dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les parties prenantes, toute question ou proposition d'amélioration concernant les pratiques responsables au niveau de l'environnement doit être soumise directement aux cadres supérieurs.

Pas d'approvisionnement d'«or sale»

MRP SA adhère aux principes d'un approvisionnement responsable d'or. Dans la limite des possibilités prévalant dans la pratique individuelle actuelle, MRP SA exige de ses fournisseurs qu'ils garantissent que le mode d'extraction de l'or fourni respecte les droits de l'homme et du travail et ne porte pas atteinte à l'environnement, que ce soit directement ou en raison de la pollution ultérieure résultant des frites de substances chimiques.

Pour ce qui est des opérations de fabrication interne mettant en jeu l'or et les métaux précieux, les sites MRP SA agissent en respectant scrupuleusement les lois et réglementations locales et s'efforcent d'appliquer les bonnes pratiques du secteur d'activité lors de la manipulation de ces matériaux.

Responsabilité commerciale du cycle de vie

MRP SA vise des objectifs techniquement et économiquement envisageables et quand c'est opportun, elle adopte une approche environnementale permettant d'optimiser les performances de ses produits dans ce domaine, pendant tout le cycle de vie des produits.

La nature des produits de MRP SA – boîtes de montres - requiert des normes élevées de qualité par les emballages. Toutefois, lorsque c'est possible, des matières premières recyclables et renouvelables seront utilisées par lesdits emballages.

Dans la mesure du possible, les matériaux utilisés pour le stockage et le transport sont recyclables, renouvelables et réutilisés.

Principe de précaution

MRP SA s'efforce de procéder à toutes les adaptations nécessaires au niveau de la conception, de la fabrication ou de l'utilisation des produits ou des services, conformément aux connaissances scientifiques et techniques les plus récentes, afin d'éviter tout effet néfaste sur la santé, la sécurité ou l'environnement, découlant des processus de fabrication des produits ou des produits eux-mêmes.

Contrôle, évaluation et respect

MRP SA contrôle régulièrement ses performances de production par rapport au respect de ce Code.

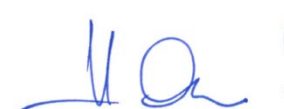
Toute divergence existante ou potentielle entre les opérations courantes et les exigences énoncées dans ce modèle de Code de conduite environnemental doit être évaluée et signalée avec des plans de mesures correctives adaptées.

Tout non-respect matériel de ce guide doit être signalé aux responsables de l'audit interne. Pour permettre une appréciation rapide et une mise en place d'actions correctives appropriées, l'informateur ne peut rester anonyme. Cependant, protection et confidentialité de la personne et des informations fournies sont garanties par l'indépendance même de la fonction d'audit interne.

Mises à jour régulières

Ce modèle de Code de conduite environnemental est révisé et mis à jour en cas de nécessité afin de prendre en compte les nouvelles exigences de gestion responsable de l'environnement au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Alle, le 15.02.2021



Patrick Hauert
Directeur général